



CONVENTION DE PARTENARIAT COMITE D'ENTREPRISE ou ASSOCIATION SPORTIVE ANNEE 2026

ENTRE :

SAS GOLF MIGNALOUX POITIERS GESTION
635, route de Beauvoir
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

ET

L'ATSCAF de la Vienne
DDFIP
11 rue Riffault
86000 POITIERS

Il a été décidé ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette Convention a pour objet de fixer les modalités d'accueil des adhérents de Comité d'Entreprise ou d'Association Sportive au golf de POITIERS MIGNALOUX.

Article 2 : Durée de la Convention

La présente Convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et prendra fin au 31 décembre 2026.

Elle pourra être renouvelée après accord entre les parties sur les modalités tarifaires.

Article 3 : Conditions d'exécution

Les adhérents pouvant justifier de leur appartenance au Comité d'Entreprise ou Association Sportive pourront bénéficier des accords définis entre les parties.
Sans justificatif, aucune remise ne pourra s'appliquer.

Article 4 : Conditions financières

SAS GOLF MIGNALOUX POITIERS GESTION propose aux membres de Comité d'Entreprise ou d'Association Sportive les conditions suivantes, qui seront conclues pour l'année 2026.

4-1 Remise sur les cotisations annuelles individuelles et couples PERMANENTS et SEMAINIERS (non cumulable) de 10% sur les tarifs publics 2026.

4-2 Green-Fees

	Haute saison	Basse saison
GF 18 trous :	48 €	36 €
GF 9 trous :	35 €	28 €

4-3 Seaux de balles de practice (validité d'un an en date d'achat par la section)

100 seaux pour 180 €
200 seaux pour 300 €

La procédure de la gestion des seaux de balles est la même pour toutes les sections et doit s'effectuer de la manière suivante :

- Achat et paiement d'un lot par la section au desk ou par mail avec virement
- Après réception du paiement, chargement du lot sur le compte de la section
- Vente directe par la section auprès d'un membre de la section
- Envoi de mail par la section à l'accueil du golf pour valider le chargement d'un nombre X de seaux sur le compte de la personne et suppression de l'équivalent du nombre X de seaux sur le compte de la section

4-4 Nouveauté enseignement « Spéciale CE/Association sportive » :

- Une séance d'initiation offerte (Valeur de 250€) pour la découverte du Golf pour un créneau de 12 personnes maximum / date à déterminer ultérieurement.
- **10% de Remise (non cumulable) lié à la souscription d'un pass débutant (carte verte ou full swing)**
 - L'élève prends ses cours avec tous les débutants du golf de Mignaloux
- **Projet de cours collectifs performance intra-section** (en attente des retours des sections)
 - Accessible avec une carte verte minimum
 - 120 euros de l'heure 8 personnes max
 - Carnet de 10h pour la section
 - Paiement à la signature
 - Nécessite une prise en charge partielle ou totale par la section afin que le produit soit intéressant pour les cotisants, par exemple :
 - 100 euros pour l'élève qui s'engage pour les 10h soit 800€ pour les élèves
 - 400 euros de prise en charge par la section
 - Soit 1200€ pour 10h

- Créneaux possibles
 - Lundi 14-15h
 - Mardi 14-15h
 - Mercredi 11-12h
 - Jeudi et vendredi à venir

4-5 Cartes golfy CE

Il existe des tarifs préférentiels d'achat de cartes Golfy pour les comités d'entreprises et associations :

- Associations Golf Entreprise & municipales affiliées FFGolf : Indigo 48€ / Platine 99€ (sans GF inclut)
- Associations Golf Entreprise & municipales non affiliées FFGolf : Indigo 66€ / Platine 189€

Ces cartes doivent être achetées ou renouvelées directement à l'accueil du golf.

Article 5 : Obligations bilatérales

Nous vous demandons de nous faire parvenir un tableau comportant trois types de colonne définissant le statut de vos cotisants :

- Le personnel (travaillant dans la filière)
- Les ayants droit
- Les extérieurs

Nous vous communiquerons une liste de vos adhérents abonnés au golf pour l'année 2026 que nous mettrons à jour tout au long de l'année. Elle servira d'ailleurs de base pour étudier la mise en place d'un nouveau système de remise 2027.

Article 6 : Facturation et paiement

Paiement individuel ou par le CE ou l'Association, facture fournie sur simple demande.

Fait à Mignaloux-Beauvoir,

Le 27 décembre 2026

Pour SAS GOLF MIGNALOUX POITIERS GESTION
Représenté par son directeur d'exploitation
Mr Edouard Guillaumet

Le représentant de l'Association Sportive
ou le Comité d'Entreprise
Emmanuel LARREGLE

